

10 septembre 2019 : qu'est-ce qu'une retraite juste ? (Thomas Piketty, Le Monde)

Même si le calendrier reste flou et les modalités incertaines, le gouvernement semble maintenant décidé à se lancer dans une vaste réforme du système de retraites, avec à la clé l'unification des règles actuellement appliquées dans les multiples régimes en vigueur (fonctionnaires, salariés du privé, collectivités locales, indépendants, régimes spéciaux, etc.).

Disons-le clairement: la mise en place d'un système universel est en soi une excellente chose, et une telle réforme n'a que trop tardé en France. Les jeunes générations, et en particulier tous ceux qui ont connu de multiples changements de statut (salariat privé et public, autoentrepreneur, passages par l'étranger, etc.), n'ont souvent aucune idée des droits à la retraite qu'ils ont accumulés. Cette situation produit des incertitudes insupportables et renforce l'anxiété économique, alors même que notre système de retraites est globalement bien financé.

Mais une fois que l'on a proclamé cet objectif de clarification et d'unification des droits, la vérité est que l'on n'a pas dit grand-chose. Il existe en effet de multiples façons d'unifier les règles. Or rien ne garantit que le pouvoir en place soit en capacité de dégager un consensus viable à ce sujet. Le principe de justice évoqué par le gouvernement paraît simple et plausible : un euro cotisé doit donner lieu aux mêmes droits à la retraite, quels que soient le régime et le niveau de salaire ou de revenu d'activité. Le problème est que ce principe revient à sacrifier les inégalités salariales telles qu'elles existent, y compris lorsqu'elles prennent des proportions abyssales (du travail émiétté et sous-payé pour certains, des rémunérations excessives pour d'autres), et à les perpétuer à l'âge de la retraite et de la grande dépendance, ce qui n'a rien de particulièrement « juste ».

Conscient de la difficulté, le projet Delevoye annonce qu'un quart des cotisations continuera d'être consacré à la « solidarité », c'est-à-dire par exemple aux bonifications pour enfants et interruptions de carrière ou pour financer une retraite minimale pour les plus bas salaires. La difficulté est que la façon dont ce calcul a été effectué est très contestable. En particulier, cette estimation ignore purement et simplement les inégalités sociales d'espérance de vie. Par exemple, si un salarié modeste passe dix ans à la retraite alors qu'un super-cadre en passe vingt, alors on oublie de prendre en compte qu'une large part des cotisations du premier sert en pratique à financer la retraite du second (ce que la maigre prise en compte de la pénibilité ne suffit nullement à compenser).

Plus généralement, il existe naturellement de multiples paramètres à fixer pour définir ce que l'on considère être la « solidarité ». Les propositions du gouvernement sont respectables, mais elles sont loin d'être les seules possibles. Il est essentiel qu'un vaste débat public et citoyen s'enclenche et que des propositions alternatives émergent. Le projet Delevoye prévoit par exemple un taux de remplacement égal à 85% pour une carrière complète (43 années de cotisations) au niveau du Smic. Ce taux tomberait ensuite très rapidement à 70% à seulement 1,5 Smic, avant de se stabiliser à ce niveau précis de 70% jusqu'à environ 7 Smic (120 000 euros de salaire brut annuel). C'est un choix possible, mais il en existe d'autres. On pourrait ainsi imaginer que le taux de remplacement passe graduellement de 85% au Smic à 75%-80% autour de 1,5-2 Smic, avant de s'abaisser graduellement vers 50%-60% aux environs de 5-7 Smic.

De même, le projet du gouvernement prévoit un financement du système par une cotisation retraite dont le taux global serait fixé à 28,1% sur tous les salaires bruts inférieurs à 120 000 euros par an, avant de chuter subitement à seulement 2,8% au-delà de ce seuil. La justification officielle est que les droits à la retraite dans le nouveau système seront plafonnés à ce niveau de salaire. Le rapport Delevoye va jusqu'à se féliciter que les super-cadres seront néanmoins soumis à cette cotisation déplafonnée de 2,8%, afin de marquer leur solidarité vis-à-vis du troisième et du quatrième âge. Au passage, on ignore de nouveau que les salaires compris entre 100 000 et 200 000 euros annuels correspondent généralement à de très longues espérances de vie, et bénéficient largement des cotisations acquittées par les salariés modestes à l'espérance de vie plus courte. En tout état de cause, cette contribution de 2,8% à la solidarité au-delà de 120 000 euros est beaucoup trop faible, surtout s'agissant de niveaux de rémunération dont la légitimité même peut être contestée.

Plus généralement, il est peut-être temps d'abandonner l'idée ancienne selon laquelle la réduction des inégalités devrait être laissée à l'impôt sur le revenu, alors que le système de retraites devrait se contenter de les reproduire. Dans un monde où les salaires mirobolants et les questions de retraite et de dépendance ont pris une importance nouvelle, la norme de justice la plus lisible pourrait être que tous les niveaux de rémunération (y compris les plus élevés) financent les retraites au même taux (même si les pensions sont elles-mêmes plafonnées), tout en laissant à l'impôt sur le revenu le soin d'appliquer des taux plus élevés au sommet de la répartition.

Soyons clair : l'actuel gouvernement a un gros problème avec la notion même de justice sociale. Comme chacun sait, il a choisi de consacrer d'entrée de jeu d'énormes cadeaux fiscaux aux plus riches (suppression de l'ISF, flat tax sur les dividendes et intérêts). S'il ne demande pas aujourd'hui un effort significatif aux plus favorisés, il aura beaucoup de mal à convaincre du bien-fondé de sa réforme des retraites.

10 décembre 2019 : plusieurs retraites universelles sont possibles (Thomas Piketty, Le Monde)

Est-il possible d'avoir un débat serein sur plusieurs réformes alternatives des retraites ? A en juger par l'attitude du gouvernement, on peut en douter. Le pouvoir en place tente d'enfermer la discussion dans le schéma suivant : soit vous soutenez mon projet (au demeurant très flou); soit vous êtes un archaïque défenseur des privilèges d'un autre temps et refusant tout changement.

Le problème de cette vision binaire est qu'il existe en réalité de multiples façons de bâtir un régime universel, mettant plus ou moins l'accent sur la justice sociale et la réduction des inégalités, depuis la « maison commune des régimes de retraite » défendue de longue date par la CGT jusqu'au projet présenté dans le rapport Delevoye. En 2008, j'avais publié avec Antoine

Bozio un petit livre indiquant des pistes possibles d'unification des régimes. Cet ouvrage comportait de nombreuses limites, et les discussions qui ont suivi m'ont permis de préciser plusieurs points essentiels.

En particulier, ce livre évoquait plusieurs solutions afin de prendre en compte l'inégalité sociale des espérances de vie : soit de façon directe à partir des durées de vie observées par profession (par exemple pour corriger le fait que telle catégorie d'ouvrier passe en moyenne 10 ans à la retraite, contre 20 ans pour telle catégorie de cadre); soit de façon indirecte et approximative, en augmentant structurellement les taux de cotisations demandées aux plus hauts salaires, qui en moyenne bénéficient de retraites plus longues, et en relevant le niveau des pensions ouvertes aux plus bas salaires, qui en moyenne ont des retraites plus courtes. Le livre se contentait de lister ces solutions, sans trancher clairement, avec le risque que la question soit éludée, ce qui est le cas dans l'actuel projet gouvernemental.

A la réflexion, la méthode directe me semble impraticable. Mieux vaut assumer clairement la méthode indirecte, en introduisant dans le calcul des retraites un traitement plus favorable des bas et moyens salaires par comparaison aux hauts salaires, afin de corriger les écarts d'espérance de vie. Il s'agit d'une solution imparfaite à un problème complexe (ces écarts sont déterminés par bien d'autres facteurs que le niveau de salaire, d'où le besoin de prendre également en compte la pénibilité particulière de certains métiers), mais néanmoins plus satisfaisante que la solution traditionnelle, consistant à constater que le problème est massif et complexe, puis à ne rien faire de substantiel pour le régler.

Plus généralement, au-delà de la question des espérances de vie, l'idée ancienne selon laquelle le système de retraite serait uniquement là pour reproduire jusqu'au 4e âge les inégalités de la vie active me paraît aujourd'hui dépassée. Compte tenu des inégalités croissantes sur le marché du travail (du travail émietté pour certains, des super-salaires pour d'autres), et des défis humains et civilisationnels nouveaux posés par la grande dépendance, il est temps d'assumer une vision plus redistributrice du système de retraite. Concrètement, il faut tout faire pour garantir et améliorer les retraites les plus basses (entre 1 smic et 3 smic), quitte à demander un effort plus important aux très hauts salaires et patrimoines.

C'est avant tout l'absence d'ambition en termes de justice sociale qui pose problème dans le projet du gouvernement, comme d'ailleurs dans l'ensemble de son action. On cherche à opposer entre eux des salariés du public et privé dont les revenus sont modestes par comparaison à ceux qui ont bénéficié des largesses fiscales du début de mandat (ISF, flat tax). Or il est possible d'imaginer un régime universel beaucoup plus juste sur le plan social, ce qui rejoindrait d'ailleurs les idées de la CGT sur la « maison commune des retraites » ainsi que certaines revendications de la CFDT.

Par exemple, le projet Delevoye prévoit une pension égale à 85% du Smic pour une carrière complète (43 années de cotisations) à ce niveau. Puis le taux de remplacement tombe subitement à 70% à seulement 1,5 Smic, avant de se stabiliser à ce niveau précis de 70% jusqu'à 7 Smic (120 000 euros de salaire brut annuel). C'est un choix possible, mais il en existe d'autres. On pourrait imaginer que le taux de remplacement passe de 85% au Smic à 80% autour de 2 Smic, 75% à 3 Smic, avant de s'abaisser vers 50% autour de 7 Smic. On pourrait aussi choisir de resserrer encore davantage les écarts de niveau de vie à la retraite.

Dans tous les cas, il est essentiel que le nouveau régime universel fonctionne « en prestations définies », c'est-à-dire avec des retraites définies à l'avance en termes de taux de remplacement applicables aux différents niveaux de salaires. Et non pas avec un système par points, qui peut conduire à masquer des coupes sombres à l'avenir, comme l'a montré le gel du point de la fonction publique depuis 10 ans. Le système de comptes en euros imaginé dans notre livre de 2008 pour sortir de la logique des points est au final moins transparent et plus anxigène que celui des prestations définies.

Enfin, le financement de la retraite universelle doit reposer sur la solidarité et la mise à contribution de tous, et notamment des plus aisés. Il faudrait au minimum que le taux de cotisation de 28% s'applique à tous les salaires, y compris les plus élevés, au lieu de chuter à 2,8% sur la tranche de salaires au-delà de 120 000 euros, comme le défend le rapport Delevoye. On pourrait aussi imaginer un barème progressif mettant davantage à contribution les plus hauts revenus et patrimoines, d'autant plus que les inégalités patrimoniales sont très fortes dans notre société, parmi les plus âgés comme parmi les actifs. Plusieurs retraites universelles sont possibles : il est temps que le débat public s'en saisisse.